



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE OSSES

Séance du 02 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Marc OÇAFRAIN.

Étaient présents : Mme CASIRIAIN Elena, Mme CHAMALBIDE Corinne, M. DACHAGUER Peio, Mme FALXA Odile, M. HEGUY Antton, M. GOICOEHEA Iñaki, Mme IDIART Claudine, M. IÑARRA François, M. IRIART Jean Claude, M. JORAJURIA Ramuntxo, M. LEKUMBERRY Xantxo, M. MATEO Jean François, M. OÇAFRAIN Jean-Marc, Mme PERUSANSENA Elodie.

Était excusés : Mme AYÇAGUER Elorri.

A été nommé comme secrétaire de séance : Mme CASIRIAIN Elena.

Date convocation : 28/04/2023

Date d'affichage : 28/04/2023

DECISION N° 13 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT BIL TA GARBI EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN COMPOSTEUR DE QUARTIER (Nomenclature : 8.8)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de convention pour l'accompagnement technique de composteurs de quartier proposée par le Syndicat mixte Bil ta Garbi.

Ainsi, la commune pourra bénéficier de la mise à disposition d'un composteur de quartier dimensionné en fonction du nombre de foyers participants, de matériel pour chaque foyer volontaire et d'un accompagnement technique en sensibilisant lors de réunions publiques les futurs habitants qui utiliseront cet équipement et en formant et en apportant un appui technique aux référents volontaires de la commune d'Ossès.

Monsieur le Maire précise qu'en contrepartie, la commune d'Ossès s'engage à lancer une campagne de communication afin d'identifier les référents volontaires, à installer les composteurs avec les services techniques, tenir à jour la liste des utilisateurs du composteur ou faire signer une charte d'engagement aux bonnes pratiques de compostage collectif à chaque foyer utilisateur notamment.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour l'accompagnement technique de composteurs de quartier avec le Syndicat mixte Bil ta Garbi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme

OSSES, le 02 Mai 2023

Le Maire,

Jean-Marc OÇAFRAIN



Acte rendu exécutoire

Après publication ou notification le 11/05/2023

Et après transmission en sous-préfecture le 11/05/2023